



Numéro de l'acte	2025-16-DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

QUESTION N° 2025-16

AFFAIRES SCOLAIRES: VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS

RAPPORTEUR : Madame Corinne REANT
Adjointe au Maire, Affaires Scolaires – Jeunesse

Le conseil municipal,

Monsieur Le Directeur de l'Ecole Elémentaire CAMUS, comme chaque année dans le cadre du projet d'école, sollicite une aide de la ville pour le voyage découverte de 5 jours pour les élèves de CE2 et CM2.

Cette année, celui-ci aura lieu à Calais du 16 au 20 juin 2025, à la base de voile Tom Souville.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ALLOUE un apport financier à l'Ecole Camus de 4 400,00€ pour l'ensemble des élèves ayant séjourné.

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2025.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 24 février 2025

Le secrétaire de séance,
Corinne REANT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
26.FEV.2025 et publication ou
notification le ... 26.FEV.2025

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL